

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, M. WILS, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme DARSAUT, M. RAMALHO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mme FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), M. VIVES (pouvoir à M. SENSEBE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), MARQUEHOSSE (pouvoir à Mme BEUSTE), M. CONEJERO (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PICHAUREAU

22 – 45 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE LA ROUTE DE BAYONNE

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Une opération de renouvellement de la canalisation d'eau potable située sous la RD 817, route de Bayonne, est programmée en 2022.

La reconfiguration du réseau d'assainissement du secteur de la route de Bayonne est une opération prioritaire du programme de travaux issu du schéma directeur.

Dans une approche globale, le projet de réduction d'intrusion des eaux parasites passe par une régularisation des réseaux eaux pluviales, eaux usées et unitaires (EP, EU et EU-EP) de la route de Bayonne.

A l'issue de l'étude d'avant-projet, réalisée par le bureau d'études Boubee-Dupont Eau Environnement, le plan de financement prévisionnel des travaux à engager est le suivant :

	Montant prévisionnel € H.T.	Montant prévisionnel € T.T.C.	Financement
Travaux assainissement Eaux Usées (y compris options)	230 000	276 000	Subvention Agence de l'eau : 10 % Régie de l'assainissement : 90 %
Travaux Eau potable	370 000	444 000	Régie de l'eau potable : 100 %
Travaux assainissement Eaux pluviales	110 000	132 000	C.C.L.O : 100 %

Vu la convention établie entre la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et la Communauté de Communes Lacq-Orthez, confiant la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération à la régie des eaux, pour le volet eaux pluviales,

Considérant que les crédits dédiés à cette opération ont été inscrits aux budgets primitifs de l'assainissement et de l'eau potable,

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 6 avril 2022, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et signer les documents nécessaires au montage financier de cette opération.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 12 avril 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel Hanon', is written over the official seal.

Affiché en Mairie le